

ROANNAIS
AGGLOMERATION63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-261

Ressources humaines

Mandats spéciaux

Certifié exécutoire	01 AOUT 2022
Reçu en préfecture	29 JUIL. 2022
Publié	01 AOUT 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article 2123-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux remboursements de frais liés à l'exécution de mandats spéciaux ;

Vu les articles R.2123-22-1 et R.2123-22-2 du CGCT relatifs au remboursement des frais liés à l'exercice d'un mandat spécial et au remboursement des frais de transport et de séjour ;

Vu l'article 98 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 5 avril 2022 portant des statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver le remboursement des frais de mission des membres du Conseil communautaire, correspondant à l'article L2123-18 du CGCT ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 juillet 2020 se rapportant aux remboursements des frais de déplacements des élus liés à l'exercice du mandat ;

Considérant les déplacements que vont effectuer, à titre exceptionnel, dans l'intérêt de la Communauté d'agglomération, les élus suivants :

- Jean-Luc CHERVIN, Vice-Président.
- Giles GOUTAUDIER, Conseiller communautaire.
- Gilles PASSOT, Conseiller communautaire.
- Christian LAURENT, Conseiller communautaire.
- Guy LAFAY, Vice-Président.
- Eric PEYRON, Vice-Président.
- Jacky GENESTE, Conseiller communautaire.
- David DOZANCE, Conseiller communautaire.
- Nicolas CHARGUEROS, Vice-Président.
- Eric MARTIN, Conseiller communautaire.

DECIDE

- de délivrer un mandat spécial aux élus suivants :
Gilles GOUTAUDIER, Gilles PASSOT, Christian LAURENT, Guy LAFAY, Eric PEYRON, Jacky GENESTE, David DOZANCE, Nicolas CHARGUEROS et Eric MARTIN
 - les jeudi 8 et vendredi 9 septembre 2022 à Soultz, Rittershoffen et Insheim (Alsace et Allemagne), afin de visiter des centrales géothermiques.
- **Jean-Luc CHERVIN,**
 - le mercredi 21 septembre 2022 à Paris, afin de participer au Bureau de Trans Cité.
- d'accorder aux élus précités le remboursement de leurs frais forfaitairement, « dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat » ;
- de dire que les remboursements de frais ne peuvent être établis que sur présentation d'un justificatif ;
- de préciser que l'achat des billets de transports, ainsi que la réservation hôtelière, pourront être assurés par les services de Roannais Agglomération, avant le départ, dans les limites budgétaires imparties.

Par délégation du conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne